

api

**INFORMATIONS
REGIONALES
HEBDO**
n°43 /19 au 26 Sept

dir. B.Lambert

2F 50



MORT A CREDIT

**UN AGRICULTEUR D'ANCENIS
ENTAME UNE GREVE DE LA FAIM**

RESEAU INORGANISÉ

la rentrée...

Chacun a encore en mémoire le réseau inorganisés dont l'apparition au niveau des actions fut laborieuse mais effective.

Persistant à penser que l'existence du réseau et de son projet sont toujours valables, nous re-proposons la continuité dans le changement.

L'objectif premier reste de faire se rencontrer l/des gens, face à face, et de là, par sympathies, des axes de luttes peuvent être renforcés ou organisés.

Tout cela est bien beau, mais trop souvent nous avons dit et entendu "on voudrait faire quelque chose, mais on ne sait pas quoi". Cette attitude nous a entraîné dans moult réunions sombres et ténébreuses, lors desquelles nous espérons trouver des réponses miraculeuses à ce problème, et l'humour dispensé cachait mal les tensions et la morosité ambiante.

Cet échec répété, a une double origine. Tout d'abord un réalisme béant ou un idéalisme ambitieux qui peuvent voiler un refus plus ou moins conscient de "compromettre" ou être le résultat d'une perte d'imagination investigatrice. On pourra discuter du pourquoi de ces deux affirmations.

Puis s'ajoute une certaine inconscience. En effet, dans un tel mouvement, réalisé sur la base d'une liberté d'action, il faut bien comprendre qu'il ne peut y avoir ni scissions ni unanimité, mais seulement regroupements mobiles, et que chacun doit être en mesure de supporter le regard et la critique des autres ou ses actions.

Ce que nous voulons donc, c'est un rassemblement maximal et volontaire mais non démagogique, de personnes prêtes à organiser leur vie et résoudre leurs problèmes rapidement elles-mêmes sans avoir toujours recours à un responsable extérieur ou à la démerde, et hors des partis et de l'extrême gauche (même anar) traditionnelle, pénibles par leur responsabilité affichée.

Ce texte qui peut être soumis à la critique tente de résumer difficilement quels sont les fondements et projets de cet attroupe-ment qui n'est ni une foire ni un troc aux idées mais dans lequel et par lequel chaque paroissien a l'occasion de trouver et d'apporter les forces complémentaires nécessaires à la réalisation des multiples projets.

Rappelant qu'une majorité ne peut forcer aucune minorité - ce qui constitue la difficulté qui rencontre ce mouvement pour survivre et agir - nous sommes sûrs que ceux qui viendront pour mettre tout le monde d'accord, les précheurs, seront déçus, ainsi que les assoiffés de spectacle et les irréductibles mais rien n'empêche bien entendu, leur présence.

Dès maintenant il est indispensable que des groupes se mettent en place à tous les niveaux:

- Assemblée générale (pour dépasser les visions locales)
- Regroupement avec axe d'intervention (longue haleine)
- Regroupement par thème de discussion
- Regroupement divers (spectaculaire, affinités de toutes sortes, personnel, action instantanée)

1ère Réunion le jeudi 28 septembre
Fraternité Protestante
3, rue Amiral Duchaffault
NANTES

-Des Inorganisés-

MANIF IRAN

* Depuis des années, le Shah d'Iran organise froidement des massacres.

* Des milliers de morts depuis début septembre

* Les réactions par rapport à ceci sur Nantes ont du certainement se limiter à quelques motions aussi bien syndicalistes que gauchistes.

* Pourtant qui construira quelques centrales nucléaires, un métro à Téhéran ou des armes?

* Qui a le droit aux états d'âme et de santé du Shah et de sa famille dans Jour de France, Paris Match et autres journaux?

C'est nous!



JEUDI 21

Nous pensons que des manifs ou toutes autres actions pour demander le boycott des relations avec l'Iran sont importantes.

N'ayant pas les "gros moyens" des professionnels de la politique,

nous demandons à chacun de faire connaître le plus possible l'heure et le lieu de la manif.

Rendez-vous: Jeudi 21 septembre
18 h 15, Place de l'Hotel de Ville
(Face la Mairie).

Des membres du réseau inorganisé.

MORT A CREDIT



Le Crédit Agricole c'est un peu Docteur Jekyll et Mister Hyde, ce personnage de roman et de cinéma à la double vie, respectable et rassurant le jour, se transformant la nuit en monstre effrayant.

Coté jour, le Crédit Agricole soigne son image de marque, grâce à une publicité massive à la télévision et dans les hebdomadaires à coup de pages entières de campagnes en technicolor agrémentées de slogans bonhommes:

"Le Crédit Agricole, c'est le bon sens près de chez vous".

"Le Crédit Agricole, la banque des agriculteurs, leur Mutuel- le créée, gérée par eux et pour eux".

"La banque des arbres, des fleurs et des petits oiseaux, au bon goût de terroir créée par vos grands-parents."

L'autre visage du Crédit Agricole est soigneusement laissé dans l'ombre. Car le Crédit Agricole est aussi un monstre: 3ème

banque MONDIALE, qui collecte un quart de l'épargne française, possède 10.000 bureaux, des filiales et des participations en FRANCE et à l'étranger. Mais surtout le Crédit Agricole c'est le "financier de l'agriculture" en principe "contrôlé par l'Etat pour la promotion de l'agriculture familiale" mais en fait appliquant la politique européenne de sélection. Et puis certains affirment que le Crédit Agricole est un véritable "Etat dans l'Etat", doué d'une logique propre de grande banque soucieuse de la meilleure rentabilité.

Par un système de prêts à court, moyen et long terme, le Crédit Agricole finance les investissements et opère ainsi la restructuration de l'agriculture matérialisée par l'endettement massif des petit et moyens paysans souvent contraints à l'exode. Depuis plusieurs années déjà, les paysans travailleurs affirment qu'ils travaillent pour le Crédit, que c'est lui leur véritable propriétaire. Un rapport récent démontrait que 500 000 exploitations étaient endettées et condamnées à disparaître.

la honte...

Le surendettement des paysans: une réalité économique, chiffres à l'appui, mais une réalité qu'on cache. Et qui la cache? Bien souvent les agriculteurs eux-mêmes.

"Avoir des dettes, c'est honteux. Combien de paysans acceptent de parler de leurs problèmes financiers: l'endettement est affaire individuelle, dont on rougit dont on porte seul le poids et la culpabilité.

"Pourtant, dans nos communes, combien de paysans se mettent à boire, combien, moins nombreux heureusement..., se suicident".

Briser cette conspiration du silence, instaurer un débat public, encourager une parole libérée sur ce sujet, c'était depuis un bon moment un axe de lutte des Paysans Travailleurs.

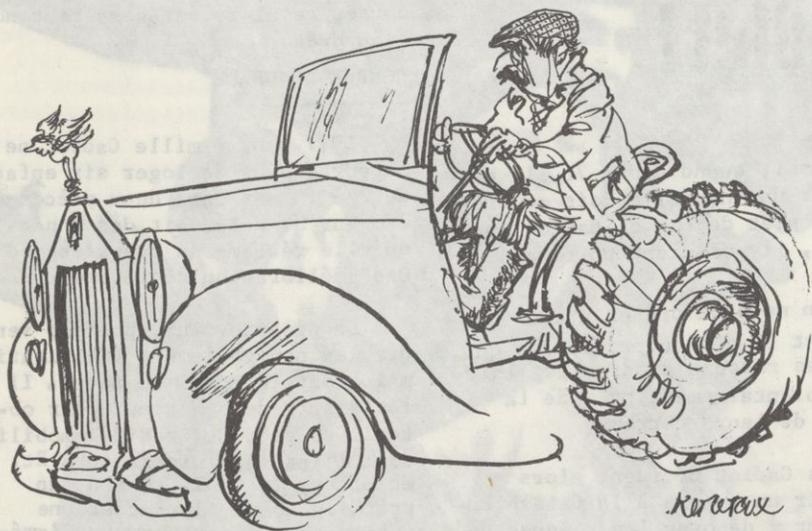
Aujourd'hui, Jean et Annick Cadiot, agriculteurs de la région d'Ancenis complètement coincés par le Crédit Agricole, ont décidé de débattre sans fausse honte toute l'histoire de leur endettement.

"L'alcool? explique Jean Cadiot, j'aime bien boire un coup de temps en temps, mais autrement ça n'est pas bien satisfaisant. Le suicide? Un peu court. Alors on a trouvé une forme d'action pas tellement étrangère à ce que beaucoup de paysans sont contraints de faire individuellement: une grève de la faim."

"Si on a le courage de la faire, peut-être que d'autres la feront aussi".

Parce que c'est la première fois que l'on ose s'attaquer de front et de cette manière au tout puissant Crédit Agricole.

Le prêt à court terme, c'est l'instrument privilégié du C.A. Des taux plus élevés, une rotation plus rapide des capitaux, c'est tout avantage. Mais ce n'est pas l'essentiel: c'est ce type de prêts qui permet de contrôler l'agriculteur, d'accroître sa productivité en le finançant mal, en lui maintenant la tête "juste hors de l'eau". C'est aussi le moyen d'éliminer l'agriculteur jugé non rentable, ou celui qui gêne...



Annick et Jean CADIOT font partie de ces agriculteurs qui, dans les années 60, ont largement distribué l'idéologie du progrès. Une nouvelle race de fermiers, des volontaristes aux dents longues: esprit d'entreprise et investissements appliqués à l'agriculture.

Aujourd'hui, piégés dans la spirale de l'endettement, ils évoqueraient plutôt "le sanglier acculé dans sa bauge".

Entre ces deux images, dix ans.



la dette du progrès

Jean et Annick Cadiot s'installent en 1965 à Pannecé sur une ferme de 28 ha, propriété de Charles Henri de Cossé-Brissac. "Cumulard" à sa façon, Charles-Henri collectionne les titres: Maire de St. Mars La Jaille, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole, Administrateur de la C.R.C.A., Administrateur du Crédit Immobilier, Président du Conseil Général de Loire-Atlantique. 1965 également, Jean et Annick reprennent la ferme des parents Cadiot, 24 ha situés à Mésanger. Projet de s'associer avec un frère (ça ne marchera pas) mais surtout esprit du moment: l'agriculteur moderniste doit s'agrandir...

Au départ, une production de viande traditionnelle. Mais, en 1968, ça ne suffit plus: le progrès, c'est l'élevage de pointe et l'agriculture sous contrat. Les Cadiot se lancent alors dans la production de génisses "amouillantes"* sous contrat direct avec les producteurs de lait et la CANA

Le financement d'un tel élevage est énorme: le double de celui des vaches laitières. Dès cette époque, le Crédit Agricole qui n'a pas encore étudié cette production spécialisée, n'accorde que des prêts à court terme, et au compte-goutte. Situation qui ne bougera pas jusqu'en 1976. Le financement sur court terme et ouverture de crédit va obliger les CADIOT à faire constamment de nouvelles demandes de prêts - sur lesquels ils paient des frais financiers élevés - dans le but de rembourser les prêts précédents et tenter de financer temporairement l'accroissement du cheptel. Producteurs de génisses, les CADIOT deviennent des producteurs d'intérêts. Pour enrayer cette logique qui les oblige à capitaliser énormément et à payer des intérêts débilés, ils vont par trois fois aller à contre-courant et tenir tête au Crédit Agricole. Trois "audaces" que le Crédit veut leur faire payer: les CADIOT doivent disparaître.

veulent ainsi cesser de payer leurs annuités au Crédit et préparer une réserve pour payer la CANA.

Deuxième audace. Quelle rouerie: ils ont osé "tromper" le Crédit en s'adressant à une autre banque.

Le C.A. l'apprend et fait prononcer une saisie arrêt sur le compte de la Caisse Rurale. Dans la foulée, fin octobre 76, le contentieux du Crédit exige le remboursement sous 8 jours de tous les prêts: 550 000 F environ...

Pour la première fois, une défense collective se met en place 25 Paysans-Travailleurs et éleveurs de génisses occupent les locaux de la Caisse Locale de St. Mars La Jaille. Ils arrachent des promesses. Chacun rentre chez soi mais quand les Cadiot vont seuls - négocier cette "victoire", on ne leur tient plus le même langage. Ils doivent fournir des garanties supplémentaires (hypothèques et caution de la CANA) et n'obtiennent qu'un prêt très inférieur aux besoins.

Le directeur de la CRCA avertit "amicalement" les Cadiot qu'il n'est plus question de faire d'investissements sans en parler au C.A. et, qu'en tout état de cause, celui-ci refusera tout nouveau prêt.

COMBLE D'AUDACE



pas de Cadiot!

Leur première audace date de 1975. Militants Paysans-Travailleurs, Jean et Annick abandonnent volontairement les 24 ha de la ferme de Mésanger pour permettre l'installation d'un jeune de la région. Voilà qui rompt totalement avec les normes du C.A.

Pourtant, compte-tenu de leurs équipements et de leurs charges, les Cadiot sont contraints d'intensifier sur les 28 ha qui leur restent; nécessité d'entreprendre des travaux de drainage et d'irrigation.

Aussi, quand début 76 ils demandent une nouvelle fois au Crédit un prêt de consolidation sur 12 ans, ils essuient un refus:

"On ne peut prêter à ceux qui tournent le dos au progrès et qui, pour des raisons syndicales, laissent volontairement près de la moitié de leurs terres."

Les Cadiot décident alors d'ouvrir un compte à la Caisse Rurale pour y déposer les chèques de la vente de leurs génisses. Ils

1977 - La famille Cadiot ne supporte plus de loger six enfants de 2 à 14 ans dans deux pièces de 2 m sur 3. Cela fait des années qu'elle réclame au propriétaire une amélioration du logement.

Le proprio, lui, préfère vendre, et non seulement l'habitation mais tout le corps de ferme. Il les assure de son appui pour obtenir un prêt du Crédit Immobilier dont il est administrateur. Et, en effet, le C. I. consent un prêt finançant l'achat et une petite partie des travaux d'aménagement.

Pour le Crédit Agricole, c'est le summum: entreprendre des travaux sans l'accord de ces Messieurs...! Et quels travaux...! Tu parles d'un investissement prioritaire, loger décentement ses gosses Sensiblerie rétrograde à qui raisonne en termes de "rentabilité optima de l'exploitation"...

Bref, au Crédit Agricole, on se montre fort choqué de n'avoir pas été consulté. Pourtant, deux hommes au moins devaient bien être au courant. Charles-Henri de Cossé-Brissac, d'abord, qui cumule allègrement des sièges d'administrateur au C. I. et au C. A. Quant à Frenchet, son poste de vice-président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole ne l'empêche pas d'être quelque chose comme administrateur du Crédit Immobilier. L'information circule bien mal...

Quoiqu'il en soit, le prêt du C.I. est insuffisant. Les Cadiot prennent sur leur propre trésorerie pour que ça soit logeable. Et ces dépenses augmentent leur débit sur le compte CANA qui atteint, début 78, 20 millions d'anciens francs.

LA CANA NE REPOND PLUS

Devant cette augmentation "imprévue" du compte débiteur, la CANA décide de suspendre les livraisons de marchandises. Annick et Jean ne sont pas les seuls dans ce cas: deux autres producteurs ne sont plus approvisionnés.

A nouveau, une trentaine de naisseurs, de producteurs de génisses et de Paysans Travailleurs occupent le bureau financier de la CANA. Ils obtiennent la levée des sanctions, ces fameuses "pénalités-débit" qui frappent à 20 % les comptes trop débiteurs. Une rencontre tri-partite P.T./CANA/CRCA

est prévue pour le 23 mai 78.

On sait déjà que la plupart des dossiers présentés (une quinzaine) seront plus ou moins solutionnés: ils feront l'objet d'une étude relativement favorable ou bienveillante de la part du Crédit Agricole.

Les "emmerdeurs"

Seulement, l'"emmerdeur" Cadiot, on n'en veut plus. Ses "crimes" anti-progrès, ses insolences, son attitude syndicaliste, ses velléités de défense collective... ont lassé les banquiers "mutualistes". Un dossier bien mal engagé.

En effet, le Crédit va refuser tout financement complémentaire à Jean et Annick. Les Paysans Travailleurs d'Ancenis engagent alors de nouvelles négociations, avec Cossé-Brissac (en tant que Maire de St. Mars La Jaille, cette fois), avec les dirigeants de la CRCA et avec la CANA.

Cette dernière accepte de faire elle-même une étude économique serrée de l'exploitation Cadiot. La conclusion est édifiante: l'entreprise est rentable, on ne peut même pas prétexter que les Cadiot soient des "Canards boiteux des "paumés", des "ratés" du modernisme.

Mieux encore, la CANA "envisagera favorablement de donner sa

caution aux prêts", pourvu que le Crédit Agricole débloque des fonds pour redresser la situation financière des Cadiot.

Seulement, cet avis favorable est assorti d'une menace: si le cas n'est pas réglé au 30 septembre, elle stoppera à nouveau toute livraison de marchandises.

Le Crédit joue le mutisme, et l'échéance se rapproche. C'est dans ce contexte que se situe la grève de la faim de Jean Cadiot. L'annonce de cet événement a déjà produit des effets: le C.A. aurait mardi dernier accepté de réinstruire le dossier de demande de prêt. Mais ce genre de langage, les Paysans Travailleurs ne veulent plus l'entendre. Un dossier "reinstruit", ça veut dire un nouveau délai de 6 mois, 1 an. De l'argent sur le compte, et tout de suite. Telle est la revendication immédiate.

Il en est d'autres, plus globales, qu'à cette occasion les P T veulent rendre publiques. Cette grève de la faim, ce n'est

pas un acte isolé, le dernier sursaut d'un désespéré. Pas un spectacle, un appel. Un appel à dire, à parler de ces problèmes sans honte ni culpabilisation, à ne plus vivre en cachette et individuellement une situation qui est le lot de plus du tiers des agriculteurs du département.

Un appel à entendre aussi, à agir collectivement pour défendre pied à pied, cas par cas s'il le faut, le maintien du maximum de paysans.

Des revendications précises se dégagent, qui résument les obstacles que rencontrent tous les paysans ayant à affronter le Crédit Agricole. Nous en reparlerons dans un prochain numéro. Et puis nous continuerons, de façon plus globale sans doute, l'exploration de ce "monstre froid" qu'est devenue la "banque des paysans".

- ENQUETE A.P.L. -

* Il s'agit de prendre de petites génisses et de les mener prêtes à vêler.



OÙ VA LA LOIRE ?

Jeudi 14 septembre, une conférence de presse était appelée par

- la SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne)
- les Amis de la Terre du Val de Loire
- l'Association Ancenis-Nature

Ces trois organisations sont en effet décidées à rompre le silence systématique qu'opposent les pouvoirs publics à leurs questions sur la dégradation du fleuve et l'inexistence complète de gestion du bassin de la Loire.

N'importe qui peut constater les dégâts les plus visibles: les riverains, les pêcheurs, les professionnels du fleuve les remarquent depuis quelques années et cela s'est particulièrement accentué depuis 76 :

- disparition progressive des îles de la Loire, ou leurs structures de protection s'en vont les unes après les autres:

- protection naturelle: les arbres meurent sur pied

- protection artificielle: les murs de pierre s'écroulent.

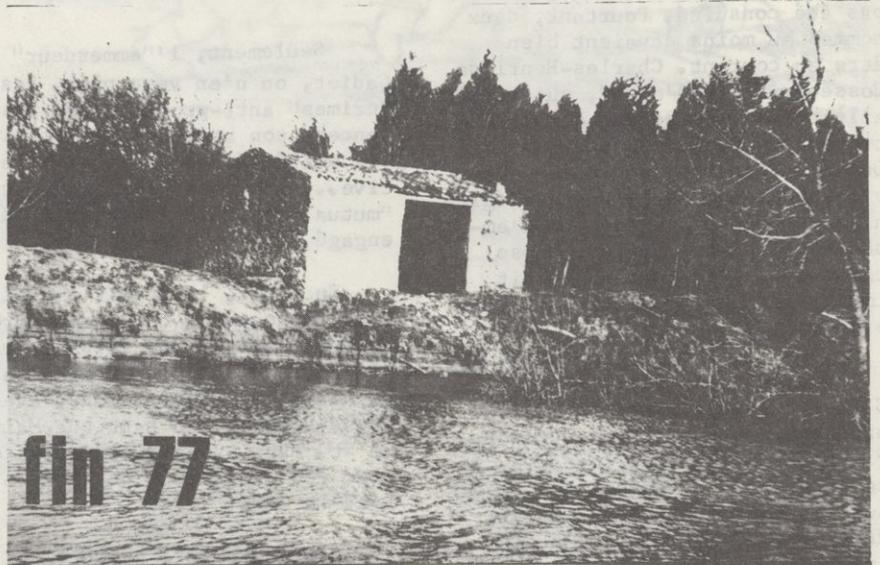
Du coup, les habitations qui sont sur ces îles s'écroulent elles aussi.

- éboulement des digues

- déchaussement des piles de ponts de Loire, dont certains d'ailleurs, lors des crues de 1976 1977 ont été bien menacés:

- * ponts de Thouaré surtout
- * à Nantes Ponts sur la Sèvre, vieux Ponts de Nantes
- * détérioration des épis retenant le sable des berges du fleuve.

Pour la SEPNB, l'origine de tous ces dégâts (et de bien d'autres beaucoup moins apparents) est l'absence complète de gestion cohérente et globale du fleuve.



fin 77



78

conflit d'intérêts

En effet, différents intérêts s'affrontent autour du fleuve et de son exploitation:

- les sabliers d'abord, qui vivent de l'extraction de sable
- les navigants
- les pêcheurs (ils ne restent pratiquement que des amateurs. Les pêcheurs professionnels ont quasiment disparu)
- les agriculteurs riverains, maraichers en particulier
- les propriétaires privés
- et en fait toute la population, concernée par la détérioration de l'environnement.

Aucune concertation n'a jamais eu lieu entre les différentes parties concernées. C'est le folklore le plus complet dans la gestion du bassin, et ceci surtout pour la Loire située en amont de Nantes. En effet, le fleuve est coupé administrativement en 2 au niveau des ponts de Nantes:

- en amont de Nantes: aucune gestion globale ce qui se traduit par:
 - * une anarchie complète dans les autorisations accordées par l'administration pour l'exploitation du fleuve
 - * une carence tout aussi complète dans l'entretien des ouvrages.

- en aval: la gestion est assurée par le Port Autonome, qui constitue "un état dans l'état", enfreint la législation et dicte ses lois.

La cause principale, et la plus apparente de cette dégradation progressive du lit du fleuve, c'est l'extradition massive du sable de Loire, et ceci tant en amont qu'en aval de Nantes.

- Le volume des prélèvements de sable est en effet progressivement croissant, et cette progression s'est nettement accélérée depuis les années 70: en Loire Atlantique

- * 322 000 t extraites en 1950
- * 1 M t en 1965
- * 3 M t en 1972

et ceci en utilisant un matériel de plus en plus important, en particulier des grandes suceuses de sable.

- pendant ce temps là, le volume des apports de sable par le fleuve (produits par l'érosion) est d'environ 850 000 t en 1975.

On ne se contente donc plus de consommer les apports annuels du fleuve, mais on prélève maintenant le sable directement dans son lit.

Conséquence: Le lit de la Loire s'encaisse progressivement: 2 à 3 mètres entre 1955 et 74 dans le secteur Ancenis - Mauves.

La Loire devient donc de plus en plus étroite, de plus en plus profonde. Son débit s'accroît. Les conséquences sont multiples:

- * la Loire ne va plus dans les bras latéraux, qui s'assèchent progressivement
- * les berges s'assèchent aussi, ce qui entraîne déjà de manière visible la mort de la végétation, notamment les saules et les peupliers
- * la marée remonte de plus en plus haut: le niveau de remontée de l'eau salée à chaque marée haute atteint maintenant Nantes, ce qui pose de très graves problèmes

- d'une part pour l'agriculture: les maraichers nantais, qui utilisent l'eau pour leurs cultures sont obligés de multiplier les analyses pour vérifier son degré de salinité, et ne peuvent plus la prélever qu'à marée basse.

- d'autre part, pour l'approvisionnement en eau potable de Nantes: toujours à cause de cette salinité, la station de pompage va devoir être remontée plus en aval, au delà de la limite de remontée de la marée.

les marchands de sable

Le problème est donc maintenant posé aux sablières et au Port Autonome:

* il devient de moins en moins possible d'extraire le sable dans le lit du fleuve: les stocks sont épuisés. Il y a menace de pénurie.

* or ni les uns, ni les autres ne veulent perdre cette importante source de profits.

Alors: où le prendre?

Une étude du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) effectué en 75

- confirmait l'épuisement des réserves de sables superficiels en aval d'Ancenis
- indiquait où se trouvaient des réserves de sable:

1. - d'une part sous les terres cultivées des berges. Mais il est évident que cette extraction est difficilement envisageable.

2. - d'autre part, en profondeur du fleuve, sous la jalle.

(Petite explication technique: la jalle est la couche d'argile séparant les sables superficiels et profonds. Elle joue un rôle de 1/2 étanchéité entre la Loire superficielle et la nappe alluviale profonde).

Le BRGM lui-même indiquait que l'exploitation de ces sables profonds pourrait avoir de graves conséquences sur la stabilité des digues et des levées et donc provoquer des inondations catastrophiques dans le val.

D'autre part, si on traverse la Jalle pour extraire en profondeur, on fait communiquer les 2 nappes entre elles.

La Loire superficielle étant de plus en plus polluée, on risque donc de contaminer la nappe profonde.

Or cette nappe fournit en eau potable déjà une grande partie de la population entre Nantes et Angers. Elle sera amenée à le faire de plus en plus, la pollution de la Loire superficielle devenant de plus en plus importante.

Cette extraction des sables profonds est déjà commencée en partie à Ancenis. Le port autonome donnera-t-il l'autorisation d'intensifier cette extraction?



de

passeront ils?



les écolos veillent au grain

Au contraire, les Associations de Protection de la Nature demandent maintenant, et d'urgence, que soient limitées les extractions de sables:

- autrefois le sable était abondant et bon marché: on en a donc extrait des quantités considérables, en particulier pour remblayer Beaulieu et Malakoff et y construire des villes nouvelles, alors que d'autres matériaux moins nobles peuvent être utilisés

- Les programmes d'extraction, décidés il y a plusieurs années alors que la pénurie n'était peut être pas aussi menaçante, ont été réalisés récemment et ceci sans aucune utilité. Ainsi 55 millions de tonnes ont été extraites récemment et gaspillées: on les a purement et simplement rejetées dans l'estuaire.

Cet arrêt de l'exploitation du sable de Loire, avec au moins un moratoire de 3-4 ans, demandé par les Associations de Protection de la Nature, va évidemment à l'encontre des intérêts à la fois du Port Autonome de Nantes et des sabliers de la Loire.

et

1. - Le Port Autonome: son intérêt est de rendre la Loire navigable au maximum et pour les plus gros bateaux possibles: ses revenus sont en effet directement fonction du nombre des bateaux remontant jusqu'à Nantes et de leur tonnage.

Pour cela, une seule solution: creuser la Loire.

Pour l'instant, on creuse et on rejette les sables et sédiments extraits sur les berges, sur des terrains que l'administration déclare pour la circonstance "future zone industrielle".

- or, il y a déjà en Basse-Loire de nombreuses zones industrielles prêtes et non utilisées, alors pourquoi en créer d'autres?
- de plus, les terrains ainsi recouverts sont condamnés pour la culture et toute végétation y est détruite.

En effet, le Port Autonome, s'il a reçu l'avis favorable du Ministère de la Qualité de la Vie pour l'aménagement en zones industrielles de certains secteurs de la Basse-Loire (Secteurs de Montoir et du Carnet), s'est par contre vu interdire tout équipement industriel et portuaire sur la zone de Lavau.

cf. Lettre du délégué à la qualité de la vie, adressée au Directeur du Port Maritime et voie navigable, datée du 22 mai 1978 ref. DUQ/ACE no. 1834.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ QUINZIÈME

DIRECTION DES PORTS MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

SOUS DIRECTION TRAVAUX
BUREAU DES TRAVAUX

PARIS, LE 17 JUIL 1978
244, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VIII)
CODE POSTAL 75275 PARIS CEDEX 14
TÉLÉPHONE : 325-2463 - TELEX 21038

N/Réf. 3942.D.78
TX. 175.136.276

LE DIRECTEUR DES PORTS MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

À Monsieur le Délégué à la Qualité
de la Vie
14 Bld du Général Leclerc
92521 NEUILLY-sur-SEINE Cedex

OBJET : - Fort de NANTES-SAINT-MAZAIRE
- Aménagement du chenal de Donges et
remblaiement de zones industrielles

REFER : Votre lettre (DQV/ACE/n° 1834) du 22 mai 1978.

1. Par lettre citée en référence vous faites le point en ce qui concerne la position définitive de votre administration sur les travaux à réaliser en Basse-Loire, pour l'aménagement du chenal de Donges et le remblaiement de zones industrielles.

Cette position peut se résumer comme suit :

- avis favorable à l'aménagement des secteurs de Montoir et du Carnet,
- avis défavorable à l'utilisation du secteur du Paradis,
- opposition à tout équipement portuaire ou industriel sur la zone de Lavau,
- nécessité de sauvegarder le banc de Bilho,
- acceptation des dragages sous réserve qu'ils ne perturbent pas la remontée des civelles et des saumons.

2. Je prends acte volontiers de l'accord donné pour l'équipement des zones de Montoir et du Carnet, mais, en tout état de cause, il me paraît prématuré de prononcer d'ores et déjà un avis définitif sur l'ensemble des aménagements envisagés.

./.





Or, malgré cette interdiction, le port a déjà commencé à recouvrir cette zone avec ses produits d'extraction, ceci de façon quasi clandestine, de préférence la nuit, et depuis cet été.

Le port autonome enfreint donc sans arrêt la législation.

Les Associations de Protection de la Nature envisagent un recours judiciaire contre le port autonome.

2. - Les extracteurs de sable, qui vivent de l'exploitation du sable de Loire, ne sont évidemment pas d'accord avec les Associations de la Protection de la Nature, mais sont aussi en conflit avec le Port Autonome.

les méchants

Ils sont venus en force à la conférence de presse et y ont brossé un tableau très pessimiste de l'avenir de leur profession, qui d'après eux, est condamnée: Ils l'ont résumé ainsi:

- on leur accorde encore le droit de puiser le sable superficiel entre Ancenis et Champtoceaux, mais plus pour très longtemps (ils parlent d'arrêt de l'autorisation en novembre prochain).

- ils seront alors contraints d'aller chercher le sable en Basse-Loire: Or ce sable de Basse-Loire, extrait par les ponts et chaussées, est attribuée par l'administration à la Société Nantaise de Dragage (SND) qui a le monopole sur le tamisage et le lavage du sable.

rendent leurs sabliers.

Les sabliers n'auront plus à extraire le sable ni le traiter: la SND, en cheville avec l'administration, aura le monopole. Les sabliers seront réduits au rôle de transporteurs de sable, mais n'étant pas équipés pour, ne seront pas concurrentiels par rapport à des sociétés de transport par camions, affretés par la SND.

Si on les oblige à exploiter en Basse-Loire, leur profession est donc pour eux condamnée: cela concerne environ 18 PME, regroupant environ 200 personnes. La solution qui leur est proposée est de grouper et de constituer un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) Les sabliers répondent que l'on accordera au GIE seulement 200 000 tonnes à exploiter, alors qu'ils estiment qu'ils leurs faut un minimum de 300 000 t pour vivre...

Leur solution pour continuer à exploiter en Amont de Nantes:

- exploiter les bras morts de la Loire

- construire un barrage de type escamotable au niveau de Nantes, pour remonter le niveau du fleuve.

Leurs intérêts vont évidemment se trouver en contradiction avec ceux plus globaux de la défense de l'environnement. Mais pour l'instant, l'administration renvoie tout le monde dos à dos et le port autonome continue à faire son beurre.

Les Associations de Protection de la Nature proposent de réunir d'urgence autour d'une table les différents interlocuteurs.

Ce serait un évènement car cela ne s'est jamais encore passé. L'administration aura peut être plus de mal à déformer les propos des uns et des autres, mais acceptera-t-elle la confrontation?

Les sabliers, jeudi dernier, en ont accepté le principe.

Foutus pour foutus, disent-ils on est plus à une réunion près...

la longue semaine des normaliens

Avant la rentrée scolaire, les normaliens sortant (et les instituteurs remplaçants) se sont mobilisés à l'initiative d'un "Comité de coordination" créé l'an dernier par les 2 E.N. de Nantes et de Savenay, et soutenu par les sections syndicales SNI et SGEN de ces deux établissements. A l'issue du mouvement de grève en avril mai dernier, qui a mobilisé les normaliens; au niveau national pour l'emploi des normaliens sortant, et le soutien aux revendications des remplaçants les normaliens de Loire atlantique se sont regroupés dans un comité de coordination qui s'est efforcé de préparer les actions de la rentrée. Quelques membres ont appelé à une A.G. pour le mardi 13.

Le Mardi: Plus de 100 normaliens étaient au rendez-vous, ce qui est un succès, compte tenu de la dispersion du milieu enseignant

Le Mercredi: En application de la décision de l'A.G. une quarantaine d'entre eux étaient présents dans le nouveau centre piétonnier de Nantes, pour faire de l'information sur les conditions de la rentrée scolaire (pas de création de postes, instituteurs au chômage)

Le Jeudi : Le lendemain, jour de la pré-rentrée, ils étaient 60 répartis par équipes de 2 ou 3 pour parcourir Nantes, St Nazaire, Chateaubriand et certains secteurs ruraux. Ils ont pu visiter une cinquantaine d'écoles à Nantes et une trentaine à l'extérieur, et dresser un tableau impressionnant des carences de l'administration: postes non créés, classes fonctionnant sur des postes non budgétaires, effectifs surchargés, enfants non inscrits.



Les contacts avec les instituteurs ont été souvent chaleureux en particulier, là où se posaient de gros problèmes d'effectifs, comme à la Bottière, à Port-Boyer ou au quartier des Batignolles. Dans certaines écoles cependant, l'accueil a été plus froid. On trouve encore des titulaires peu sensibles aux problèmes des remplaçants. Peu importe à certains, semble-t-il, que 150 normaliens soient encore sans emploi, que les remplaçants stagiaires n'aient comme seule ressource que le $\frac{1}{4}$ du salaire d'un instituteur débutant, que les "suppléants éventuels" ne puissent pas s'inscrire au chômage ou bénéficier de la S.S. etc...

Cette tournée des écoles a permis de tirer un premier bilan: la situation des stagiairables - remplaçants non stagiairisés, c'est à dire, non mensualisés - est pire cette année que dans le passé. Par exemple, il y avait moins de normaliens à nommer l'année dernière, et pourtant, de nombreux remplaçants n'ont été stagiairisés qu'en mai.

De surcroît, de nombreux postes dépendaient d'une "enveloppe budgétaire" traitée à l'année, que l'académie de semble pas pouvoir utiliser en 78.79

Le Vendredi

Seule une vaste mobilisation peut permettre à l'administration de retrouver d'autres ressources pour de nouveaux postes budgétaires lors des réunions paritaires qui se tiennent aujourd'hui Mardi 19 ... Pour cet objectif, les normaliens ont soutenus l'action des instituteurs de la Bottière (cf; article ci contre) Et pour continuer l'action, une A.G. s'est tenu hier, Lundi 18 dans les locaux de l'ENF. Par ailleurs, pour élargir l'action à d'autres catégories, une réunion à laquelle étaient invités les parents d'élèves, les sections syndicales et les mouvements pédagogiques s'est tenu hier soir.

La longue semaine des normaliens peut donc avoir des suites. Après les réunions paritaires du 19, ils sont bien décidés à faire le point et à poursuivre l'action.

Correspondant A.P.L

RENTREE SCOLAIRE

Ils ne sont pas rentrés



Depuis quelques années, personne, ni les autorités compétentes, ni la presse n'osent plus affirmer que la rentrée se passe sans difficultés... Alors, on "dramatise"! on accorde qu'ils y a ça et là quelques points chauds, que des problèmes demeurent... Mais dans l'ensemble, ça va pas plus mal que l'an dernier....

Et pourtant, dans plusieurs écoles du département, "ils" (nos chers enfants) ne sont pas rentrés... parce que nombre de postes n'ont pas été créés, que des classes sont surchargées (les normes ministérielles, grille Guichard, ne sont même pas respectées) que beaucoup d'enfants de ceux ne peuvent pas être accueillis, etc...

Ainsi, à l'école primaire de la Bottière, le "conseil des maîtres" a décidé en accord avec les parents d'élèves (Fédération Cornec et CSCV locale) de ne pas faire classe.

Cette manifestation n'a pas été du goût de l'inspection académique... Mr. Laubstein en personne est venu interdire que la conférence de presse appelée par la

Je n'ai jamais vu une classe, comme la votre..!



La cantine a fonctionné mais les enfants sont restés dans la cour toute la journée. Il manquait en effet deux postes dans cette école; les baraquements qui servent de classes devaient être remplacés depuis plusieurs années, il n'y a pas de préau etc...

A l'entrée, une quarantaine de normaliens et de remplaçants étaient venus soutenir avec des panneaux qui dénonçaient les conditions de cette rentrée (cf. ci contre l'article sur les actions des normaliens) et avec un tract aux parents. Une constatation résume la situation:

d'un côté, des classes surchargées, des enfants qui ne seront pas acceptés

de l'autre, 300 instituteurs sans emplois dans le département

normaliens ne se tiennent dans la cour de l'école: "Vous êtes les fossoyeurs de l'éducation nationale" leur a-t-il lancé, ajoutant "c'est une honte de voir tous ces normaliens affalés sur les pelouses". Il ne savait pas sans doute, que s'ils étaient là, c'est que l'administration ne leur avait pas donné de postes!

Et pour terminer ce morceau de bravoure... il a lâché: "c'est parce que les français ne paient pas assez d'impôts qu'il n'y a pas de création de postes!"

Cela n'a pas empêché la CSCV et la Fédération Cornec de poursuivre l'occupation le Samedi... Les parents se rappellent qu'une occupation analogue il y a trois ans, avait permis de débloquer un poste...
COR. APL

Remarque

SUR L'INFORMATION ET LE RÔLE DE L'APL: A PROPOS DE LA REINTEGRATION DES ASSISTANTS "DELEGUES" DE MATHS -

Dans le no. 42 de l'APL un correspondant relate la grève des enseignants de maths pour obtenir le non-licenciement de collègues délégués. Il est étonnant que ce récit en reste au niveau de l'anecdote et que l'APL n'en tire aucun enseignement politique ou ne demande pas à son correspondant quelle leçon il en tire. Sur ce point on peut dire au moins deux choses importantes:

1. - La force et l'intransigeance du gouvernement ne sont pas aussi importantes qu'on nous le dit et que le faux harcèlement des

syndicats et des partis le laisse souvent croire: face à une détermination solide et bien préparée de gens qui disent "Pas de licenciement ou pas d'examen", Sparfel et le Ministère lèvent le pied et trouvent les "impossibles solutions techniques" qui règlent les problèmes même provisoirement.

2. - Quand il se passe des choses "sérieuses" à l'Université, les problèmes ne sont pas le plus souvent réglés par les instances de participation mais contre elles. Ici, Sparfel, sous la pression du mouvement a réglé directement la question avec le ministère, contre l'avis du directeur de maths.

Mais une telle compréhension n'est possible que si l'on combat fermement les fausses idées ("après l'échec de la gauche rien n'est possible") et les faux semblants (par exemple le cinéma sur le dos des travailleurs que fait Juquin à la télé en posant une demande dont il sait qu'elle ne sera pas acceptée et en se privant donc volontairement de dénoncer la politique responsable du chômage); elle n'est possible que si l'on sait que l'on peut plus que jamais mettre en cause la légitimité du pouvoir et des institutions politiques.

Un lecteur du Snesup

Je veux créer dans ma classe une bibliothèque intelligente.

Auriez-vous quelque chose - revues, documentation, bouquins - à la portée des enfants jeunes?

Merci

Madame Houguet
Ecole Jules Verne
44620 - La Montagne



WARIN : ÇA RECOMMENCE



- Nous avons rencontré les ouvrières de Warin

Q.: Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé à la rentrée?

- Après les vacances il n'y a pas eu de problèmes, ça s'est passé dans le calme. Tout le monde était parti un peu chacun de son côté.

- Ça débute au mois de septembre.

LA MAIN DANS LE SAC

- Notre délégué CGT a eu 8 jours de mise à pied en attendant le licenciement. Avant la grève on avait droit de prendre des sacs en toile de jute dans l'entreprise. Ces sacs on les reçoit avec des capsules qu'on pose sur les flacons. Ces sacs, une fois vides, sont jetés ou brûlés. Chacune en prenait comme elle voulait sans demander l'autorisation et ça avant la grève.

Notre délégué pensait qu'après la grève ça se déroulait comme avant. Elle est donc sortie aux yeux de tout le monde avec ses sacs. Le soir elle aperçoit la gendarmerie qui rôdait autour de chez elle, bien loin de penser que c'était pour elle. Ce soir-là elle devait sortir, elle n'a pas prêté attention et elle est partie. Le lendemain elle revient à l'entreprise et on lui annonce que quelqu'un l'attendait à l'entrée. C'était la gendarmerie.

Il y avait une plainte de déposée la veille au soir pour vol dans l'entreprise.

En fait, le Chef d'atelier, qui l'avait aperçu et ne lui avait rien dit, l'avait laissé faire. Il est allé trouver directement le patron qui a porté plainte à la gendarmerie.

Q.: Où étaient les sacs?

Il étaient rendus chez elle, et la Gendarmerie en passant devant sa maison, avait vu les sacs qui étaient à l'extérieur. De toute façon, elle n'avait pas lieu de s'en cacher puisqu'on les prenait comme on voulait. Ils nous servaient de poubelles.

Q.: Quelle est la valeur de ces sacs?

La Direction lui a dit que ces sacs étaient désormais consignés et qu'ils valaient 2,50 F. A la suite de ça, elle s'est renseignée et la maison qui fournit les sacs lui a bien dit que les sacs n'étaient ni repris ni consignés.

Donc, pour la direction, il y a eu vol. On les fera pas changer d'avis. C'est pas des représailles c'est un vol.

La Gendarmerie a fait ce qu'elle avait à faire et lui a dit que la meilleure façon c'était de restituer les sacs. Elle les a donc rendu à la Gendarmerie.

Pendant 8 jours elle n'a plus entendu parler de l'histoire. Et puis elle a reçu une lettre la convoquant à une réunion mardi 12 sept. à 11 h avec la Direction pour son licenciement.

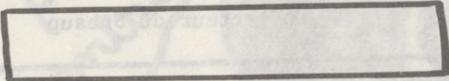
Mardi, on est allé à la réunion. Pour eux, ils n'ont pas changé d'avis: c'est toujours un vol, et ils l'ont mise 8 jours à pied en attendant le licenciement.

Mercredi, on a eu un rendez-vous avec l'inspecteur du travail qui pense également qu'il ne s'agit pas d'un vol puisque c'était une chose autorisée avant la grève, c'est une question syndicale.

Maintenant, on a un nouveau rendez-vous avec l'Inspecteur du Travail et la Direction, Vendredi.

WARIN est une usine, spécialisée dans le conditionnement pharmaceutique, totalement inconnue auparavant dans l'actualité sociale de la région, mais les choses vont évoluer rapidement. En décembre 77 les filles commencent à s'organiser, elles montent une section CGT qui pose des revendications en avril 78. Les salaires sont autour de 10,62 F/heure. Mais le patron refuse tout dialogue, alors c'est la grève; sur les 25 salariés 16 femmes se mettent en grève totale. Le patron refusant tout dialogue ce n'est qu'au bout de 9 semaines de grève qu'elles obtiennent une victoire partielle: augmentation de 59 centimes à l'heure sur les 1 F demandé (cf. APL no 34-37).

Mais l'histoire ne va pas s'arrêter là, la rébellion des ouvrières n'a pas été appréciée par le patron, il veut sa vengeance. Des sacs récupérés dans un tas d'ordures, voilà un bon prétexte pour licencier et une syndicaliste de préférence.



En principe, il va s'opposer au licenciement. Il considère que c'est une question purement syndicale. C'est pour qu'il n'y ait plus de syndicat dans l'entreprise

Il y a un avocat qui suit l'affaire et ça va passer au Tribunal.

Pour le licenciement on attend le résultat de l'Inspecteur du Travail. De plus, comme il s'agit d'une déléguée du personnel, il faut l'avis favorable de l'Inspection du Travail. S'il y a désaccord, il y a possibilité de recourir auprès du Ministère et ce n'est que s'il y a un avis favorable du Ministère qu'il pourront licencier

Une petite précision encore: Lors de l'entrevue, la Direction nous a dit: vous avez voulu nous ennuyer avec votre grève, maintenant c'est à notre tour de cher-

cher toutes les causes pour licencier. Voilà qui est clair.

La déléguée CGT est bien sûr soutenue par les anciennes grévistes qui ont immédiatement débrayé une heure en apprenant la mise à pied, mais aussi par des sections syndicales CGT et CFDT qui ont envoyé des télégrammes de soutien, en particulier celui de LMT a remonté le moral des filles de WARIN.

Par cette histoire de soit disant vol de sacs, le patron veut casser l'union des anciennes grévistes; personne n'est dupe du procédé, le Ministère du Travail et la Justice seront-ils complices

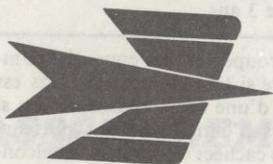
Enquête APL

L'Inspecteur du Travail refuse le licenciement, il demande le paiement des journées de mise à pied. Donc une première victoire pour les travailleuses de Warin, mais le patron va-t-il en rester là? C'en'est pas sûr, il peut faire appel au Ministère du Travail. Une affaire à suivre de près.

dernière minute



PTT :



le demantelement d'un service public

Chaque été, la direction des postes embauche des auxiliaires pour remplacer les titulaires en vacances.

Cette année, sans doute dans l'esprit du pacte national pour l'emploi, la direction nationale a envoyé fin août une circulaire ordonnant de ne pas réembaucher les auxiliaires dont le contrat arrive à échéance le 31 août et même de licencier ceux dont le contrat arrivera à échéance le 30 septembre.

Cette mesure est pour le moins surprenante, quand on connaît la détérioration du service public PTT.

- attente pour la pose du téléphone
- queue aux guichets
- avis de crédit des chèques en retard
- temps d'acheminement des lettres plus long

Or, cette détérioration est due pour l'essentiel au manque d'effectifs et s'accompagne d'une détérioration des conditions de travail du personnel.

Pour protester contre cette mesure, les syndicats CGT et CFDT ont appelé à une manifestation le jeudi 14 à 16 h, Place de Bretagne qui est allé déposer une motion à la direction régionale et à la direction départementale des Postes.

Les explications syndicales n'ont-elles pas été suffisantes? L'enjeu de cette politique du pouvoir mal démontré? Ou bien les travailleurs ne croient-ils pas à ce genre d'action? Ou sont ils résignés devant la politique de démantèlement? Toujours est-il que seulement une soixantaine de personnes participèrent à l'action.

Enquête APL



fiche pratique :
Manifestations.
Loi anti-casseur.

Nous commençons la publication de fiches pratiques éditées et distribuées par BEZO RU HA DERO DU (10 rue du Bellier, Nantes). De nombreuses fiches existent sur différents sujets: Droit, Santé, Chauffage, Désobéissance civile, etc... On peut les consulter à l'APL.

FICHE IMPRIMEE ET DISTRIBUEE PAR BEZO RU HA DERO DU 10 Rue Bellier 44 000 Nantes.	MANIFESTATIONS LOI ANTI-CASSEUR (Aout 78)
FICHE REALISEE PAR Robert GUEGAN à partir du guide du militant, principalement. Envoyer commentaire et suggestions, critiques etc à l'adresse ci dessus.	

MANIF. AUTORISEE:
Déclaration.

L'article 1 du décret du 23 octobre 1935 (toujours en vigueur) précise que : «tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable». Seules exceptions : les défilés folkloriques ou.. religieux.

La déclaration doit s'effectuer à la mairie ou à la préfecture de 3 à 15 jours avant la date de la manif. Cette déclaration doit comprendre les noms et domiciles des organisateurs, la signature de trois d'entre eux, titulaires de tous leurs droits civiques sans oublier le but de la manifestation, son heure, son itinéraire, ainsi que les groupements qui y participent

Si le maire ou le préfet n'estiment pas que la manifestation «est de nature à troubler l'ordre public», ils délivreront un récépissé de déclaration. En cas d'interdiction, ils devront notifier celle-ci immédiatement aux signataires de la déclaration.

MANIF. INTERDITE =
ATROUPEMENT.

Une manif non déclarée ou interdite est considérée juridiquement comme attroupement, c'est-à-dire qu'elle est susceptible d'être dispersée par la force. Les organisateurs d'une telle manifestation ayant appelé à une telle manif, de même que ceux ayant rédigé une déclaration inexacte risquent des amendes et peines de prison. Quant aux participants non armés, ils ne risquent qu'une contravention de 3 à 20 francs.

C'est seulement en cas de non dispersion après les sommations des forces de l'ordre qu'ils peuvent être poursuivis pour rébellion, et éventuellement pour infraction à la loi anticasseurs.

Quoiqu'il en soit, «Est interdit sur la voie publique ou dans un lieu public tout attroupement armé ou non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique». (art. 104 du code pénal). Dans la pratique, la couleur politique de la manif prime

sur la notion de tranquillité publique, de même que les deux sommations réglementaires avant que la police ne fasse usage de sa force sont rarement respectées. La loi couvre d'ailleurs cette pratique puisqu'elle mentionne que la police peut se passer des sommations si «des violences ou voies de fait sont exercées contre eux (les représentants de l'ordre) ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent ou les postes dont la garde leur a été confiée». (art. 104). Quel texte pourrait mieux justifier certains matraquages aveugles... ?

De toutes façons, tout participant qui n'aura pas abandonné l'attroupement (armé ou non) après la première sommation risque une peine de 2 mois à un an de prison. En cas de dispersion par la force, la peine peut atteindre 3 ans.

L'attroupement est considéré comme armé si l'un des participants est porteur d'une arme apparente, ou si plusieurs d'entre eux sont porteurs d'armes cachées ou d'objets quelconques destinés à servir d'armes (Même des petits cailloux par exemple).



ART. 107 du Code Pénal: Toute provocation directe à un attroupement non armé soit par discours pro-férés publiquement, soit par écrits ou imprimés affichés ou distribués sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, si elle a été suivie d'effet et, dans le cas contraire, d'un emprisonnement de 2 à 6 mois et d'une amende de 2000fr à 5000fr ou de l'une de ces deux peines seulement.

Toute provocation directe par les mêmes moyens à un attroupeemnt armé est punie d'un emprisonnement d'1 an à 5 ans, si elle a été suivie d'effet et dans le cas contraire, d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 2000fr à 10000fr ou de l'une des deux peines seulement.

CODE DE LA ROUTE L.7: Quiconque aura, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, placé ou tenté de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules ou qui aura employé ou tenté d'employer un moyen quelconque pour y mettre obstacle, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 1000fr à 20000fr ou de l'une de ces 2 peines seulement.

Il existe un article du même style pour les chemins de fer pouvant procurer des peines allant jusqu'à la peine de mort et vive la "République"!

SOMMAIRE

PAYSANS

Mort à crédit P.3-4-5

ENVIRONNEMENT

Où va la Loire P.6-7-8-9

ECOLE

La longue semaine des normaliens P.10

"Ils ne sont pas rentrés" P.10-11
Remarque, "à propos de la réintégration des assistants" P.11

OUVRIERS

Warin, ça recommence P.12-13
Le démantèlement des PTT P.13

DIVERS

La rentrée des Inorganisés P.2
Nantes Ville Propre P.15
Rassemblement antinucléaire P.15
Une fiche pratique P.14



CALENDRIER

Mercredi 20 septembre

A. Pannecé, Jean Gadiot commence une grève de la faim contre le CREDIT AGRICOLE;

Jeudi 21 septembre

Manif contre la répression en Iran 18h15 Place de l'hotel de ville

Samedi 23 Septembre

Manif antinucléaire à Brest, Départ de Nantes, place Viarme 9h30

Jeudi 28 septembre

Réunion de rentrée du Réseau Inorganisé, 20h30 Fraternité Protetante, rue amiral Duchaffault.

ABONNEMENT

Un trimestre : 12 numéros : 25 F Soutien : 40 F
Un semestre : 24 numéros : 50 F Soutien : 80 F
Un an : 48 numéros : 100 F Soutien : 150 F

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest** et l'envoyer à l'**APL**, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES

3 numéros gratuits 8 numéros 10 frs

Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal

APL

REUNION DE REDACTION

le vendredi: 21 h
ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Téléphone: 76 26 33